

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 07/155 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA NOUVELLE ENVELOPPE BUDGETAIRE RELATIVE A LA CONSTRUCTION DU VIADUC SUR LE TARAVO AU PONT D'ABRA

SEANCE DU 26 JUILLET 2007

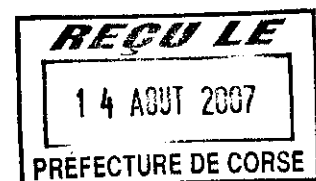
L'An deux mille sept, et le vingt-six juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme MOZZICONACCI Madeleine
M. BIANCUCCI Jean à Mme COLONNA Christine
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
M. GUAZZELLI Jean-Claude à Mme FILIPPI Geneviève
Mme NATALI Anne-Marie à Mme RICCI-VERSINI Etienne
Mme NIVAGGIONI Nadine à M. ANGELINI Jean-Christophe
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 2000/179 AC de l'Assemblée de Corse du 21 décembre 2000 approuvant l'aménagement de la Route Nationale 196 au niveau du pont d'Abra,
- VU** la délibération n° 04/47 AC de l'Assemblée de Corse du 5 février 2004 approuvant la réévaluation des travaux d'aménagement d'axe de la Route Nationale 196 au niveau du pont d'Abra,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la nouvelle enveloppe budgétaire corrigée (EBUCO) de l'opération d'aménagement du pont d'Abra telle que décrite dans le rapport annexé à la présente délibération, pour un montant de 18,3 M € TTC.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

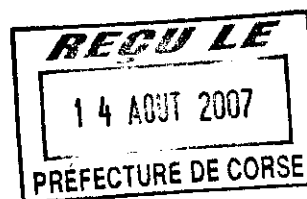
AJACCIO, le 26 juillet 2007

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse

Camille de ROCCA SERRA



ANNEXE

REÇU LE
14 AOUT 2007
PRÉFECTURE DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

AMENAGEMENT D'AXE ENTRE GROSSETO ET PETRETO AU NIVEAU DU PONT D'ABRA CONSTRUCTION DU VIADUC SUR LE TARAVO (ROUTE NATIONALE 196)

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse la nouvelle enveloppe budgétaire corrigée (EBUCO) du montant financier de l'opération.

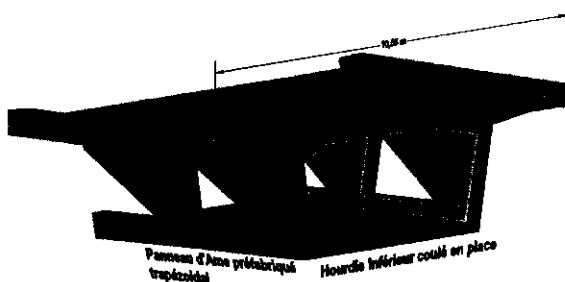
I. PRESENTATION

Première opération routière financée sur le Plan Exceptionnel d'Investissements, la construction du Pont d'Abra s'inscrit dans la modernisation de la Route Nationale 196, seul axe routier d'importance permettant de relier Ajaccio et le sud de la Corse jusqu'à Bonifacio en passant par Propriano et Sartène.

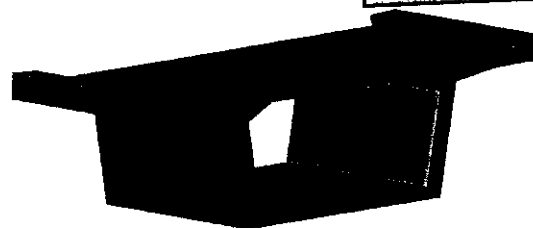
L'aménagement consiste à construire un nouveau pont de 204 m de long pour franchir le Taravo à l'aval du pont routier actuel et à réaliser les accès routiers sur 2000 m environ, dont 800 m comportant des créneaux de dépassement.

Compte tenu de la topographie très marquée et de la présence d'un pont génois du XV^{ème} siècle, classé, le projet architectural et environnemental consiste pour l'essentiel à minimiser l'impact des hauts remblais et déblais et mettre en perspective le nouveau viaduc avec l'ancien ouvrage. C'est pourquoi le Maître d'Ouvrage a choisi un pont construit par encorbellement successif, disposant d'un tablier original.

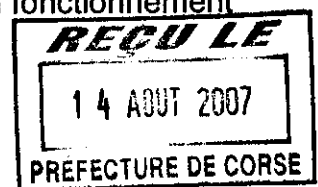
Si les dimensions peuvent sembler courantes, celui-ci comprend un caisson à âmes ajourées offrant une légèreté et une transparence qui, dans une vallée très encaissée renforce son caractère aérien et lui confère un fonctionnement hors du commun ayant nécessité des études très pointues.



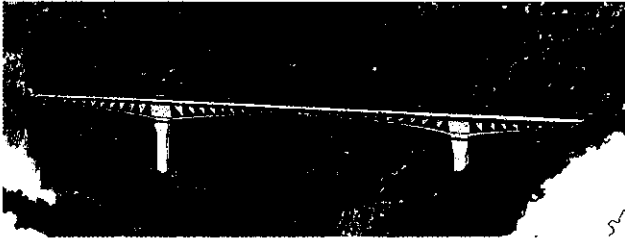
Caisson du pont d'Abra



Caisson «classique» à âmes continues



Pour cette raison, le pont du Vecchio (Route Nationale 193, Corte) construit de manière similaire, achevé en 1999 a suscité beaucoup d'enthousiasme dans le monde des ouvrages d'art et le SETRA, service de la Direction des Routes du Ministère de l'Équipement a retenu cet ouvrage pour la couverture du guide national de conception des ponts en béton précontraint, construits par encorbellements successifs.



*Pont sur le Taravo
54,0 m-96,0 m-54,0 m
(Esquisse de M .Mikaelian)*



*Pont du Vecchio
42,5 m-137,0 m-42,5 m*

Pour le pont d'Abra, le maître d'ouvrage a également porté un soin tout particulier au traitement des terrassements. Les déblais sont réalisés en tenant compte du prédécoupage naturel de la roche. Ainsi, les reliefs dégagés dans le versant sont similaires à ceux que donnerait une érosion naturelle. La diversité des pentes rend compte alors des variations géologiques du substratum.

Le montage de l'opération comprend d'une part, deux marchés de terrassement et d'aménagement routier et un lot séparé pour la réalisation du pont. Ces travaux sont exécutés par des groupements comprenant des entreprises locales et continentales, notamment spécialisées en ouvrage d'art non courant.

II. MONTANT INITIAL DE L'OPERATION

Le projet d'aménagement de cette opération a été approuvé par délibération n° 2000/179 AC en date du 21 décembre 2000 et l'Assemblée de Corse a fixé le 5 février 2004 (délibération n° 04/47 AC), son estimation initiale prévisionnelle (EPI) à 13 588 537,33 €.

Ce montant étant décomposé de la façon suivante :

N°	Objet	Montant TTC
1	Libération d'emprises	38 112,00 €
2	Etudes	762 245,48 €
3	Travaux routiers	4 988 809,44 €
4	Travaux de construction du pont	6 985 289,88 €
5	Aménagement et sécurité	502 169,76 €
6	Contrôle	311 910,77 €



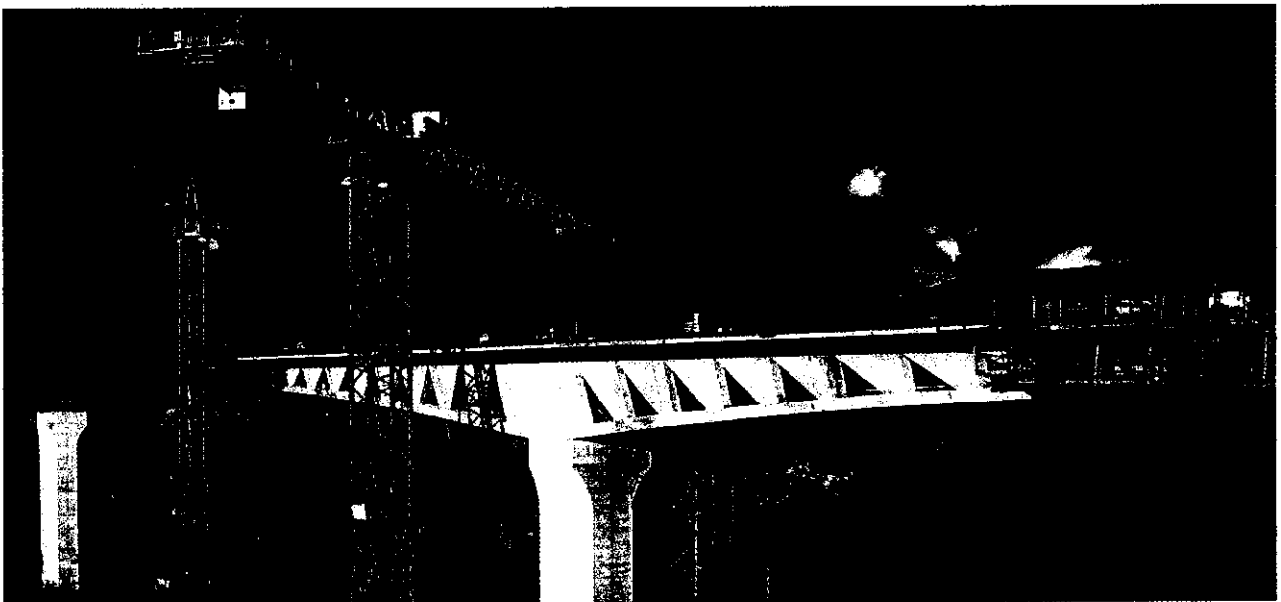
Total	13 588 537,33 €
--------------	------------------------

Il faut souligner que cette évaluation n'incluait pas les provisions nécessaires pour les révisions de prix, les aléas, et les travaux complémentaires.

III. EVALUATION DU COUT DE L'OPERATION

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à ce jour à 18,3 M€. Il comprend les engagements juridiques (marchés formalisés, marchés à procédure adaptée...) et les dépenses prévisibles (révision des prix, avenants, frais de contrôles...).

Tous les montants indiqués dans le présent rapport incluent la Taxe sur la Valeur Ajoutée.



Fléau de la pile P1

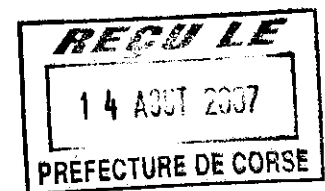
LIBERATION D'EMPRISES

1. Acquisitions foncières

Le montant dépensé de 109 647,27 € comprend l'indemnisation des différents propriétaires et les frais de jugement.

2. Travaux d'accompagnement

Pour achever l'opération et respecter les engagements de la Collectivité Territoriale de Corse, des travaux divers (clôtures, rétablissements d'accès, travaux d'assainissement ponctuels...) ont été et seront réalisés en fin de chantier pour un montant de 113 071,05 €.



3. Synthèse du poste

Le montant prévisionnel est donc de 222 718,32 €. La somme provisionnée dans la délibération n° 04/47 AC du 5 février 2004 de 38 112,00 € était manifestement sous-évaluée puisqu'elle ne couvre même pas les frais d'acquisitions foncières.

ETUDES

4. Etudes antérieures à la mission de maîtrise d'œuvre

Elles comprennent toutes les études antérieures aux missions de maîtrise d'œuvre permettant de vérifier la faisabilité de l'opération, et de définir le programme des principaux travaux. En outre, le maître d'ouvrage a souhaité mettre en concurrence deux solutions très différentes de structure de tablier : le pont à haubans, et le pont en béton précontraint, finalement retenu à l'issue de l'appel d'offre. Cela a donc généré un volume d'étude plus important.

Le montant dépensé est de 151 729,39 €.

5. Maîtrise d'œuvre

Par délibération n° 03/102 AC du 17 avril 2003, l'Assemblée de Corse a approuvé l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement ARCADIS/ECEP/SILENE/TRC pour un montant de 590 187,13 €. Avec les frais d'actualisation, le montant engagé devient 592 377,77 €.

Ce marché comprend toutes les phases classiques de la mission de maîtrise d'œuvre, de la phase projet à la réception des travaux.

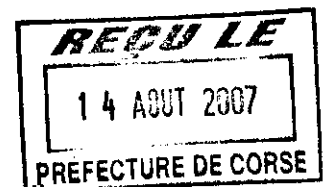
Le groupement a présenté un mémoire de réclamation, qui fera l'objet dans les meilleurs délais d'un projet d'avenant soumis à l'Assemblée de Corse. Celui-ci porte sur les missions supplémentaires découlant des modifications du programme de l'opération. Il convient de réserver une somme de 100 000 €.

Le montant prévisionnel est donc de 692 377,77 €.

6. Suivi spécifique de la construction du pont

Compte tenu du caractère exceptionnel du pont, le maître d'ouvrage a choisi de réaliser une instrumentation de la structure du tablier, une étude spécifique du comportement rhéologique du béton, matériau de base de cet ouvrage, et d'effectuer un suivi audiovisuel de la construction, et notamment des principales phases.

Le dispositif d'auscultation continue de la structure du tablier sera très utile pour la surveillance et la maintenance, car le fonctionnement mécanique de ce pont est tout à fait particulier, et mérite donc un suivi spécifique : mesure des déplacements, des contraintes et de la température. La principale originalité de cette étude est de débiter dès la construction de l'ouvrage permettant ainsi au groupement chargé de l'instrumentation et du suivi de l'ouvrage d'être associé à la conception du pont.



Le suivi audiovisuel de la construction a pour objet de conserver toutes les grandes phases de la construction pour permettre de compléter le dossier de recellement de l'ouvrage. De plus, il pourra constituer éventuellement un support pédagogique à l'attention des étudiants de l'IUT de génie civil de Corte.

Le montant prévisionnel est de 403 988,44 €.

7. Traitement paysager des talus

Les terrassements ont été réalisés de telle façon que les pentes naturelles des roches rencontrées soient préservées, afin de conférer à ces accès routiers un aspect plus naturel, de garantir un entretien aisé des talus, et d'aider la végétation à reconquérir naturellement ces espaces. Le cabinet, auteur de cette méthode, a défini la mise en œuvre et assuré le suivi des chantiers de terrassement pour un montant total de 67 166,39 €.

8. Divers

Cette dernière partie regroupe des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage de nature diverse (géotechnique, juridique...) et les frais occasionnés par la reprographie et la publicité propre aux procédures de passation des marchés.

Le montant prévisionnel est de 143.808,5 €.

9. Synthèse du poste

Le montant prévisionnel est de 1 459 070,49 €. La somme provisionnée dans la délibération n° 04/47 AC du 5 février 2004 de 762 245,48 € ne prenait en compte qu'une partie des études antérieures et la maîtrise d'œuvre.

TRAVAUX ROUTIERS

10. Lot Nord

Par délibération n° 05/93 AC du 2 juin 2005, l'Assemblée de Corse a approuvé l'attribution du lot nord au groupement SECA/VEGA/TPI/DEBENE/SOTRAROUT pour un montant de 1 564 681,15 €.

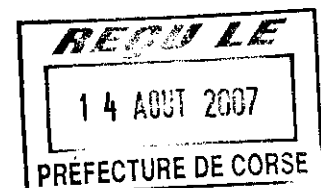
Terminé à la fin de l'année 2006, ce marché a généré un volume de révision de prix d'un montant de 143 043,14 €.

Le montant dépensé est de 1 707 725,29 €.

11. Lot Sud

Par délibération n° 05/92 AC du 2 juin 2005, l'Assemblée de Corse a approuvé l'attribution du lot sud au groupement DTP/POMPEANI pour un montant de 3 123 726,35 €.

Ce marché a fait l'objet d'un avenant d'un montant de 301 059,64 € résultant d'une augmentation de la masse des travaux de terrassement, concernant les travaux préparatoires sous-estimés dans le dossier de consultation (abattage



d'arbres en grand nombre) et la réalisation de nombreuses purges en raison de la médiocre qualité des terrains rencontrés.

Le montant estimé de la révision est de 400 000 €.

Le montant prévisionnel de ce marché est donc de 3 824 785,99 €.

12. Travaux d'accompagnement

Des travaux complémentaires de chaussée, de traitement de talus et d'assainissement ont été nécessaires pour un montant 373 280,53 €.

13. Synthèse du poste

Le montant prévisionnel est donc de 5 905 790,84 €.

La somme provisionnée dans la délibération AC 04/47 du 5 février 2004 de 4 988 809,44 €, ne comprenait pas de réserve pour la prise en compte des révisions de prix.

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PONT

14. Marché de construction

Par délibération n° 05/121 AC du premier juillet 2005, l'Assemblée de Corse a approuvé l'attribution de la construction du pont au groupement GTM/RAZEL/CORSE TRAVAUX pour un montant de 8 809 150,39 €.

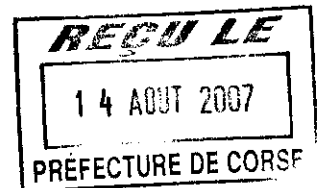
Il convient de prendre en compte le coût des travaux supplémentaires résultant de difficultés géotechniques. En effet, lors du terrassement de la fouille pour la fondation de la pile P1 (située côté Ajaccio), il est apparu que les caractéristiques du terrain rencontré ne correspondaient pas exactement à celles attendues, et que la réalisation d'un massif en gros béton était nécessaire avant de réaliser la semelle et la pile conformément au projet initial. Cette modification fera l'objet d'un avenant d'un montant de 226 979,43 € TTC (2,6 % du montant initial du marché), qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée de Corse lors de la session de juillet 2007.

Une provision de 650 000 € est nécessaire pour équilibrer les révisions économiques des prix déjà engagées ou à prévoir. Il n'avait pas été prévu de provision pour ce poste dans l'estimation d'avant-projet.

15. Synthèse du poste

Le montant prévisionnel est 9 738 046,36 €.

Pour mémoire, le montant provisionné dans la délibération n° 04/47 AC du 5 février 2004 était de 6 985 289,88 €.



AMENAGEMENT ET SECURITE

16. Aménagement paysager

Dès la fin du chantier, il convient de réaliser les aménagements paysagers que la Collectivité Territoriale de Corse s'est engagée à réaliser lors de l'instruction des enquêtes publiques pour limiter l'impact des travaux. Le traitement des abords a commencé avec l'ensemencement des talus pour un montant de 28 836,00 €.

Reste à programmer le traitement des accès routiers et des culées pour un montant de 250 000 €.

Le montant prévisionnel est de 278 836 €.

17. Traitement du délaissé routier

La route actuelle devra être maintenue en état, puisqu'elle assure la desserte de plusieurs riverains, et qu'elle peut constituer un itinéraire intéressant de déviation durant les futures opérations de maintenance sur le pont d'Abra. Il convient de prévoir des travaux ponctuels de chaussée, de terrassement, de signalisation et de signalétique.

Le montant prévisionnel est de 150 000 €.

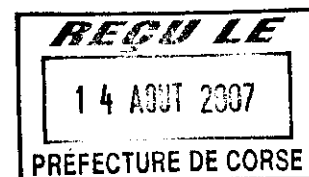
18. Sécurité

Les principaux postes sont les glissières de sécurité, et le maintien de la signalisation provisoire durant toute la durée du chantier.

Le montant prévisionnel est de 170 478,59 €.

19. Synthèse du poste

Le montant prévisionnel est donc de 599 314,59 €.



Pour mémoire, le montant provisionné dans la délibération n° 04/47 AC du 5 février 2004 était de 502 169,76 €.

LES CONTROLES

20. Contrôle topographique des terrassements

Ces interventions assurées par le groupement Eyssette/Martini dans le cadre d'un marché à bons de commande visaient à vérifier la bonne implantation du projet et le volume des terrassements mis en œuvre.

Le montant dépensé est de 80 407,08 €.

21. Contrôle topographique du pont

Réalisée dans le cadre d'un marché à bons de commande spécifique à cette opération contracté avec Sarl Cesari, cette mission de suivi géométrique

permet d'effectuer un contrôle indépendant de l'entreprise de la géométrie du tablier. Le suivi géométrique est extrêmement important compte tenu du mode de construction qui nécessite que les deux parties principales du pont, construites indépendamment l'une de l'autre, se rejoignent au centre. De plus, toutes ces données complètent le recueil des informations de l'instrumentation du tablier, offrant des outils complémentaires d'analyse.

Le montant prévisionnel est de 68 077,54 €.

22. Contrôle des bétons

Assuré par le Laboratoire Départemental de Corse-du-Sud, il consiste pour l'essentiel à vérifier la qualité du béton depuis sa mise au point jusqu'à sa mise en œuvre. Cela implique notamment une forte présence et une grande réactivité, car cette intervention se greffe sur le déroulement effectif du chantier.

Le montant prévisionnel est de 115 747,35 €.

23. Divers

Cette partie comprend notamment la rémunération du coordinateur sécurité de l'ensemble du chantier.

Le montant prévisionnel est de 48 357,24 €.

24. Synthèse du poste

Le montant prévisionnel est 312 589,21 €

Pour mémoire, le montant provisionné dans la délibération n° 04/47 AC du 5 février 2004 était de 311 910,77 €.

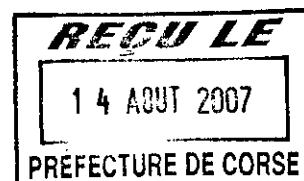
IV. CONCLUSION

1) Synthèse

Le montant cumulé de ces différents postes est de 18 237 529,81 €.

N°	Objet	Délibération de 2004	Evaluation de 2007
1	Acquisitions foncières	38 112,00 €	222 718,32 €
2	Etudes	762 245,48 €	1 459 070,49 €
3	Travaux routiers	4 988 809,44 €	5 905 790,84 €
4	Travaux de construction du pont	6 985 289,88 €	9 738 046,36 €
5	Aménagement et sécurité	502 169,76 €	599 314,59 €
6	Contrôle	311 910,77 €	312 589,21 €
TOTAL		13 588 537,33 €	18 237 529,81 €

Nous proposons de retenir un coût global d'opération à 18,3 M€.



2) Préparation budgétaire

A ce jour, le volume total des autorisations de programme (AP 12120008) votées sur cette opération est de 16 918 975,18 €. La différence de 1 381 024,82 entre ces ressources et l'estimation des besoins sera à inscrire dans le cadre d'une décision budgétaire.

3) De graves évènements sur le chantier de la construction du pont

a) Attentat du 12 septembre 2006

Par courrier en date du 22 mai 2007, le titulaire présente un mémoire de réclamation d'un montant T.T.C. de 340 012,18 € portant sur les conséquences financières de l'attentat survenu en septembre 2006. Les principaux postes découlent d'une part, des frais directs comme la reconstruction de l'escalier de service de la pile P1 ou l'expertise nécessaire à la reprise des travaux, et d'autre part, des coûts indirects dus à la désorganisation du chantier induite par cet évènement. Cela comprend notamment les frais d'immobilisation du matériel de chantier, les frais de surveillance du chantier...

Aucune provision financière correspondante n'a été faite dans le présent rapport au titre de cet attentat.

b) Accident du 3 février 2007

Cet accident a occasionné la mort de trois personnes.

Bien que dérisoire au regard de la douleur des familles et des collègues concernés par l'accident, il convient de préciser que tous les montants donnés dans le présent rapport ne tiennent compte d'aucune provision au titre de ce drame.

